

**Aide-mémoire à l'intention  
des intervenants de l'UQO**

- 1. Responsabilités du professeur**
  - a) Établir le premier contact avec le stagiaire
  - b) Détenir les ressources financières suffisantes pour la durée du stage
  - c) S'assurer des espaces de travail disponibles
  - d) Informer le directeur ou la directrice de son département
  - e) Remplir et signer le formulaire d'offre de stage postdoctoral
  - f) Acheminer le formulaire et les pièces requises au Décanat de la recherche
  - g) Acquitter les frais exigés par Immigration Canada dans le cas d'un candidat étranger
  - h) Superviser l'accueil et l'intégration du stagiaire à l'UQO
  
- 2. Responsabilités du Décanat de la recherche**
  - a) Vérifier les critères de qualification du stagiaire
  - b) Rédiger, signer et acheminer la lettre d'invitation officielle au stagiaire
  - c) Inclure dans l'envoi le formulaire de demande d'admission
  - d) S'assurer d'obtenir une copie de l'acceptation écrite du stagiaire
  - e) Pour un candidat étranger, faire les démarches d'ouverture de dossier auprès d'Immigration Canada et envoyer confirmation et copie de la lettre d'acceptation au candidat pour ses démarches de permis
  - f) Envoyer copies de la lettre d'invitation dûment signée par la Doyenne de la recherche et le candidat, au professeur, au directeur du département ainsi qu'au Bureau du registraire
  - g) Attendre confirmation du Bureau du registraire de l'admission et l'inscription du candidat
  - h) Informer les autres services concernés
  - i) Tenir à jour une liste de tous les stagiaires postdoctoraux
  
- 3. Responsabilités du Bureau du registraire et du Bureau des étudiants et des échanges internationaux**
  - a) Procéder à l'admission et à l'inscription du stagiaire
  - b) Émettre une carte d'identité au stagiaire et lui remettre un code d'accès Symbiose
  - c) S'assurer de la conformité des documents des stagiaires postdoctoraux internationaux
  - d) Conserver les dossiers originaux des stagiaires
  
- 4. Responsabilité du Service des ressources humaines et financières**
  - a) Prendre les mesures afin que le stagiaire soit inscrit sur la liste de paies et reçoive la rémunération établie entre les parties